



Deande renseignement tutelle donation dettes

Par **eglantine64**, le **17/05/2010** à **16:24**

Bonjour,

Je vous expose notre cas : ma grand-mère habite la maison mitoyenne à la notre là où elle vit il est marqué sur l'acte notarié qu'elle possède un quart en usufruit et sa fille (ma mère) a les trois quarts en pleine propriété et un quart en nue propriété. Qu'est-ce que cela veut dire ? D'autre part, ma grand-mère a contracté des dettes qu'elle ne paie pas. Elle a eu la visite d'un huissier, cela lui est égal, elle dit qu'on ne peut rien faire à une vieille comme elle, 89 ans, nous avons été obligés de demander une mise sous tutelle dont nous attendons la réponse. Personne de la famille ne veut être tuteur, ma grand-mère ayant un caractère très fort et ne nous écoutant pas.

Tout cela pour en venir au fait, ma mère comptait me faire donation du morceau où vit ma grand-mère tout en la laissant vivre là, mais ayant toutes ces dettes, comment cela va-t-il se passer ? Peut-on lui racheter l'usufruit si elle est sous tutelle ? Nous nous posons beaucoup de questions car la banque de ma mère lui a dit qu'elle devrait rembourser les dettes de sa mère. Comme c'est une ancienne maison de famille séparée en deux, cela nous arrangerait de récupérer le tout. Le côté de ma grand-mère n'est pas du tout entretenu et aura beaucoup de travaux, elle ne veut rien faire et même nous on ne peut pas engager les travaux tant qu'elle y vit.

J'espère avoir expliqué le cas et je remercie toute personne qui pourrait nous aider à démêler cette histoire qui nous tracasse. Vais-je devoir payer ses dettes pour récupérer le morceau de maison ?